Office national du film du Canada

2017-2018

Rapport financier trimestriel se terminant le 30 juin 2017

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2017

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la *Partie II du Budget des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses.*

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2017-2018. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la *Loi de crédits,* sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée le 30 juin 2017.

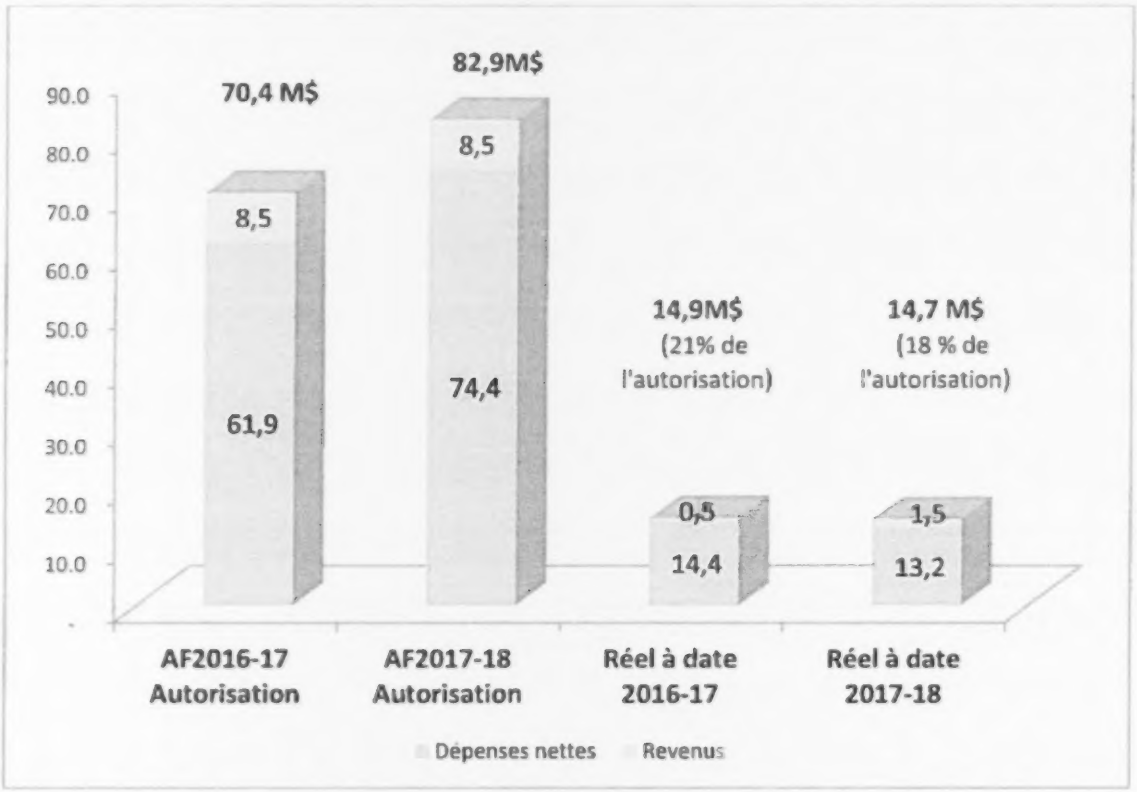

Le tableau ci-dessus présente les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2017-2018 avec un total de dépenses brutes prévues de 82,9 millions de dollars représentant une augmentation de 12,5 millions de dollars par rapport à l'exercice financier précédent. Cette augmentation s'explique principalement par une autorisation supplémentaire de 10 millions pour le financement des frais liés au déménagement du quartier général de l'ONF prévu en 2019 et un investissement additionnel de 3 millions en arts et culture.

Le Tableau 2 présente les dépenses et les revenus du premier trimestre 2017-2018, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

Variation des revenus

Les revenus réels du 1er trimestre se situent à 1,5 millions de dollars, en hausse 0.9 million en comparaison à ceux du premier trimestre de l'exercice financier 2016-2017. Cette progression s'explique particulièrement par une hausse des revenus de partenariats et des ventes de plans d'archives résultant des événements anniversaire de 2017, soit le 150e du Canada, le 50e d'Expo 67 et le 375e de Montréal.

Variation des dépenses

Les dépenses brutes du 1er trimestre 2017-2018 ont diminué de 0,3 million de dollars par rapport au même trimestre de l'exercice précédent et se situent à 14,7 millions de dollars. Les variations proviennent principalement des dépenses de *Transports et communications*, *Services professionnels et spéciaux*, *Services de réparation et d'entretien*, *Location* et *Autres subventions et paiements*.

Les dépenses de *Transports et communications* ont connu une baisse de 0,2 million par rapport au même trimestre de l'année précédente, cette baisse est due principalement à un nombre moins élevé de voyages pour des tournages à l'étranger.

Une augmentation de 0,4 millions des *Services professionnels et spéciaux* versés en majeure partie aux artistes et artisans travaillant sur les productions de l'ONF démontre des activités de tournage plus important cette année.

Les frais de *Location* ont connu une baisse de 0,3 million en comparaison avec le même trimestre de l'année passée en raison des réductions des coûts de loyer de Toronto ainsi que les coûts de location d'équipement informatique.

La diminution au niveau des *Autres subventions et paiements* s'explique par le fait que l'année 2016-17 était une année en renouvellement de droits numériques pour les films disponibles sur le site onf.ca.

Les autres types de dépenses par article courant suivent les tendances historiques.

4. Risques et incertitudes

Nécessité d'innover et de poursuivre le virage numérique

L'ONF se doit d'être un milieu propice à l'innovation technologique et cinématographique, tant sur la scène nationale qu'internationale. L'ONF a investi à même ses fonds courants d'opération dans plusieurs initiatives du virage numérique telles que le Plan de numérisation, l'Espace de visionnage en ligne ONF.ca, le Système de gestion des actifs média, les productions interactives et les flux de production numériques.

Cependant, depuis plusieurs années, la multiplication des plateformes de diffusion numériques et l'élargissement de l'accessibilité aux contenus audiovisuels continuent de bouleverser les modèles d'affaires et d'avoir de profondes répercussions sur les activités de l'ONF. Pour s'adapter à cet environnement en constante transformation, l'ONF dispose d'une expertise et d'un plan technologique solides, en plus d'avoir amorcé une réorientation fondamentale de ses façons de diffuser son contenu. À l'ère du numérique, le cycle de vie des technologies a beaucoup diminué et il y a un risque que nous ne pourrons pas rattraper la désuétude technologique si des investissements majeurs ne sont pas encourus en temps opportun.

Pressions financières et opérationnelles

L'ONF a connu une érosion constante de ses moyens financiers et de son pouvoir d'achat ces dernières années. Les investissements considérables qui ont été faits pour soutenir sa stratégie de transformation numérique, les dépenses supplémentaires reliées aux déménagements de tous ses bureaux et la baisse de ses revenus traditionnels liée aux changements des modèles d'affaires ont résulté en d'importantes pressions financières et opérationnelles. Ces éléments continuent d'avoir un impact sur la capacité financière de l'organisation.

Inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail

Ce risque demeure constant au sein de l'ONF depuis quelque temps. Il découle de l'envergure de nombreux projets entrepris dont le déménagement du quartier général et des réductions d'effectifs réalisées au cours des dernières années.

5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

L'ONF a également entrepris la migration de son système de gestion des ressources financières et matérielles vers la plateforme SAP. L'ONF se joindra aux 11 autres ministères et organismes utilisant le Système partagé du regroupement des organismes centraux (SPROC). La révision des processus administratifs est en cours et plusieurs employés des différents secteurs sont et continueront d'être impliqués afin d'assurer le succès du projet qui s'étale sur deux années financières.

Le déménagement du bureau central de l'ONF dont l'achèvement est prévu en 2019 représentera une transformation majeure du mode de fonctionnement de la plupart des employés de l'ONF. Au cours du trimestre, quatorze chantiers de travail chapeautés par un comité de transition ont été mis en place afin s'assurer une bonne gestion des changements qui sont anticipés. Les groupes de travail poursuivront leurs mandats jusqu'à ce que le déménagement soit complété.

Approuvé *par :*

Claude Joli-Coeur
Commissaire du Gouvernement
à la cinématographie et Président de
l'Office national du film

Montréal, Canada

Le 29 août 2017

Luisa Frate CPA, CA
Directrice générale, Finances,
opérations et technologie
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada

Le 29 août 2017

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2017

Tableau 1 : État des autorisations ***(non audité)***

	Exercice 2017-2018			Exercice 2016-2017		
(dollars)	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 Juin 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 Juin 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 70 - Dépenses nettes de fonctionnement	74 375 345	13 192 372	13 192 372	61 894 820	14 430 152	14 430 152
Autorisations budgétaires totales	74 375 345	13 192 372	13 192 372	61 894 820	14 430 152	14 430 152
Autorisations totales	**74 375 345**	**13 192 372**	**13 192 372**	**61 894 820**	**14 430 152**	**14 430 152**

** N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre*

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2017

Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant *(non audité)*

	Exercice 2017-2018			Exercice 2016-2017		
(dollars)	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 Juin 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 Juin 2016 (Note)	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre (Note)
Dépenses						
Personnel	37 194 795	9 116 061	9 116 061	37 044 583	9 063 352	9 063 352
Transports et communications	4 520 922	520 716	520 716	3 120 808	726 940	726 940
Information	613 067	68 856	68 856	523 430	121 988	121 988
Services professionnels et spéciaux	13 700 141	2 250 114	2 250 114	13 225 013	1 861 824	1 861 824
Location	6 513 836	1 439 216	1 439 216	7 886 419	1 698 538	1 698 538
Services de réparation et d'entretien	2 064 773	806 096	806 096	1 313 057	887 083	887 083
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 857 607	126 822	126 822	1 097 695	83 322	83 322
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	12 000 000	-	-	2,000,000	-	-
Acquisition de machines et de matériel	3 314 127	236 344	236 344	3 315 945	281 936	281 936
Autres subventions et paiements	1 048 523	87 574	87 574	820 316	220 883	220 883
Dépenses budgétaires brutes totales	**82 827 791**	**14 651 799**	**14 651 799**	**70 347 266**	**14 945 866**	**14 945 866**
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	8 452 446	1 459 427	1 459 427	8 452 446	515 713	515 713
Total des revenus affectés aux dépenses	**8 452 446**	**1 459 427**	**1 459 427**	**8 452 446**	**515 713**	**515 713**
Dépenses budgétaires nettes totales	**74 375 345**	**13 192 372**	**13 192 372**	**61 894 820**	**14 430 152**	**14 430 152**

** N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*

Note: Certaines différences sont dues aux arrondissements.